Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_57-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/57

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, TREMEL Mathieu, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, GUYON Gael, GOMAS Kevin, LE SAOUT Aurélie, M BRIGANT Pierre

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme LE PESSOT Laurence pouvoir à Mme LE PESSOT Mireille
Mme PINEL Clarisse pouvoir à Mme AUGRE Morgane
Mme RAMAIN Blandine pouvoir à Mme GUYON Gael
Mme CRENN Nathalie pouvoir à LE SAOUT Aurélie

Secrétaire de séance : GOMAS Kevin

2026- 57 - Adhésion de la commune à l'ACDASC Cap Sports

Rapporteur : Romain GREZE

L'Association Cantonale pour la Découverte des Activités Sportives et Culturelles (ACDASC) "CAP SPORTS" a pour objet la découverte et la promotion des activités sportives pour les enfants de 6 à 12 ans à travers les communes limitrophes de Guingamp (Guingamp - Grâces - Ploumagoar - Saint-Agathon - Pabu).

Il s'agit d'une association partageant avec les enfants des activités sportives, développant l'esprit de camaraderie et véhiculant des valeurs sociales telles que l'entraide, la solidarité et le respect à travers différents stages.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, l'ACDASC a accueilli 43 enfants les mercredis après-midi, ainsi que 29 sur les séances du mercredi matin.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_57-DE

Le fait pour la commune de Plouisy d'adhérer permet aux habitants de la commune de s'acquitter d'une adhésion de 85 € au lieu de 125 € pour les activités du mercredi pour les 6 à 12 ans ou de 75 € au lieu de 115 € pour les 4 à 5 ans.

Il est demandé une participation de 2 € par habitant pour les communes. Pour l'année 2026 la subvention serait proratisée sur les 4 derniers mois de l'année. Le montant pour Plouisy s'élèverait à 1 338 € pour 2026.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'adhérer à l'association ACDASC et de désigner Anthony MOISAN comme représentant titulaire et Kevin GOMAS comme représentant suppléant de la commune.

Vu l'avis de la commission finances en date 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à 16 voix pour et 3 abstentions (Aurélie LE SAOUT – Nathalie CRENN – Pierre BRIGANT) :

- **DECIDE d'adhérer à l'association ACDASC – Cap Sports et verse une subvention de 1 338 € au titre des 4 derniers mois de l'année 2026.**

- **DESIGNE Messieurs Anthony MOISAN représentant titulaire et Kevin GOMAS représentant suppléant de la commune,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Cotes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS